



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 01/15
AU CONSEIL COMMUNAL

ASSAINISSEMENT DU COLLECTEUR DE CONCENTRATION
TRONÇON AVAL STREL DES PIERRETTES
CH. DU PETIT-PORT

Saint-Sulpice, le 12 janvier 2015

**ASSAINISSEMENT DU COLLECTEUR DE CONCENTRATION
TRONÇON AVAL STREL DES PIERRETTES
CH. DU PETIT-PORT**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.00 aux fins d'assainir un tronçon du collecteur public de concentration dans le secteur chemin du Petit-Port et chemin de la Roselière jusqu'au terrain de sport (chambre n° 1201 du plan 2 annexé). Ce collecteur, qui longe les rives du lac, transporte les eaux usées de la quasi totalité de la Commune de Saint-Sulpice. Il s'agit de l'aval du collecteur de concentration entre la station de relevage (STREL) des Pierrettes et la station de pompage (STAP) de la Chamberonne.

Les travaux qui vous sont soumis entrent dans le cadre de la planification ordinaire de l'entretien des canalisations, selon le PGEE communal.

2. TRAVAUX

Le réseau d'assainissement nécessite chaque année un entretien ciblé pour éviter, d'une part, des interventions d'urgence coûteuses et pour assurer, d'autre part, une longévité optimale des infrastructures publiques.

Des relevés ont été effectués en 2009 pour l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux communal (PGEE) qui a été approuvé en 2012. Ceux-ci indiquaient que cette partie du tronçon nécessiterait un assainissement dans les 5 à 10 ans.

La Municipalité a attribué le mandat de gestion du réseau d'eaux usées au bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA. Ce dernier a fait procéder à un contrôle caméra du dernier tronçon dans le but de déterminer son état actuel et l'urgence des travaux d'assainissement à entreprendre.

Il s'agit d'un collecteur en béton de diamètre 500 mm construit en 1963/1964 et qui n'a, depuis, subi aucuns travaux d'assainissement. Le rapport montre que ce tronçon du collecteur ne présente pas de défauts majeurs. Toutefois, une certaine usure et quelques défauts d'étanchéité ont été relevés ; certains piquages réalisés ou des perforations pour la mise en place de conduites traversantes montrent à certains points des zones de faiblesse et, là aussi, des défauts d'étanchéité.

Ci-dessous, quelques illustrations des défauts relevés (issus du contrôle caméra de septembre 2014) :



1. Perforation du collecteur avec rhabillage apparent



2. Défaut d'étanchéité avec fissuration relevée sur le joint entre tuyaux



1. Piquage du collecteur pour permettre traversée collecteur avec rhabillage non effectué



3. Perforation avec importante pénétration de racines

Compte tenu de ce qui précède, un assainissement du collecteur est nécessaire.

Il est prévu de réaliser un chemisage complet de chambre à chambre du collecteur. Cette solution, non destructive, a l'avantage de pouvoir être effectuée relativement facilement au niveau du chemin du Petit Port sans entreprendre de fouilles ouvertes.

Pour l'aval du collecteur, depuis le chemin de la Roselière, la solution d'un assainissement par chemisage est également préconisé. Le chemisage est moins onéreux que des travaux de fouilles et de remplacement de collecteurs classiques. Les travaux de chemisage permettent de garantir l'étanchéité du collecteur ainsi qu'un renforcement complet de sa résistance structurelle.

Un assainissement, également par travaux in situ, du collecteur des eaux claires du chemin du Petit-Port est aussi prévu. Ces interventions se résument à des renforcements ponctuels de défauts structurels du collecteur.

Le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA a procédé à l'appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées. La durée des travaux prévue est d'environ 3 mois et ceux-ci pourraient se dérouler dès la mi-mars 2015.

3. COÛT

N°	Objet	Sous-total	TOTAL
1	TRAVAUX		190'000.00
	Travaux d'assainissement in situ	190'000.00	
	a) Travaux in situ	166'000.00	
	b) Epuisement des eaux	18'000.00	
	c) Contrôle après travaux in situ	6'000.00	
2	HONORAIRES		11'000.00
2.1	Ingénieur civil (études)	5'000.00	
2.2	Ingénieur civil (réalisation)	6'000.00	
3	DIVERS ET IMPREVUS		16'000.00
3.4	Frais de reprographie	1'000.00	
3.5	Assurance RC, indemnisation cultures	3'000.00	
3.6	Divers, imprévus (hausses non comprises)	12'000.00	
	Sous-total HT		217'000.00
4	TVA 8 %, arrondi à		18'000.00
	TOTAL GENERAL TTC		235'000.00

4. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 01/15
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'accorder un crédit de CHF 235'000.00 pour assainir un tronçon du collecteur public de concentration des eaux usées dans le secteur chemin du Petit-Port et chemin de la Roselière jusqu'au terrain de sport (chambre n° 1201) ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par emprunt ;
- de prélever ce montant sur le fonds de réserve « Epuración des eaux », dont le solde se montait au 31 décembre 2013 à CHF 7'111'493.72.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Clerc

E. Jordan

Abréviations :

PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux communal
STREL Station de relevage
STAP Station de pompage

Annexes : plans de situation 1 et 2

Délégué municipal : M. Yves Allemann